



MAIRIE DE BENQUET

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**en vue de l'occupation temporaire du domaine public
pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie**

*Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général
de la propriété des personnes publiques*

1. Objet du présent avis

La commune a reçu d'un opérateur de réseau de téléphonie mobile une demande spontanée d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne-relais. Avant toute délivrance de titre, elle publie le présent avis afin de permettre à tout opérateur intéressé de se manifester et de présenter, le cas échéant, une proposition concurrente.

L'occupation projetée, à titre précaire et révocable, porte sur une surface d'environ 60 m². L'emplacement concerné est situé sur la parcelle cadastrée section AA n°88 (5 Place du Chapiteau, 40280 Benquet). La parcelle relève du domaine public communal et comprend notamment un parking public, une salle omnisport, un hangar communal, une aire de jeux et des courts de tennis.

La durée d'occupation est de 12 ans à compter de la prise d'effet de la convention. Aucune reconduction tacite. Au terme de la convention, toute nouvelle occupation sera soumise à une nouvelle procédure de publicité.

2. Caractéristiques essentielles de l'occupation

- **Objet** : Installation et exploitation d'un relais de radiotéléphonie (antennes-relais et équipements techniques de communications électroniques).
- **Usage strictement technique** : ni bureau, ni stockage de marchandises, ni réception de clientèle.
- **Localisation** : 5 Place du Chapiteau 40280 Benquet (parcelle cadastrée section AA n°88). Voir plan détaillé en annexe ci-après.
- **Caractère de l'occupation** : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à titre précaire et révocable.
- **Les installations doivent rester compatibles** avec les autres usages de la parcelle (public, équipements sportifs, services municipaux).
- **Redevance** : Forfait annuel de 3 500 €, net de toutes charges, avec une augmentation de 0,5 % par an.

3. Délai et procédure

Les candidats intéressés disposent d'un délai pour manifester leur intérêt à compter de la publication du présent avis, **soit jusqu'au 15 novembre 2026 à 12h00**. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L.2122-1-4 du CG3P.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de Benquet pourra délivrer à l'entité ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'installation du relais de radiotéléphonie.

4. Modalités d'envoi et documents à fournir

Toute déclaration de manifestation d'intérêt concurrent doit être adressée à mairie@communedebenquet.com avec la référence en objet « Appel à manifestation d'intérêt – Installation d'un relais de radiotéléphonie ».

Il est précisé que tout autre moyen de transmission du dossier de candidature en dehors de la voie électronique est interdit. Ainsi, les candidatures non réceptionnées à l'adresse mail de la mairie seront automatiquement rejetées.

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt décrivant l'installation envisagée ;
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Les autorisations d'exploitation (ARCEP) et, le cas échéant, les autorisations administratives et environnementales requises ;
- Le montant de la redevance proposée ;
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux) ;

5. Critères de sélection

La commune examinera les propositions et choisira directement le candidat qui pourra occuper le domaine public pour la réalisation dudit projet, sur la base des critères suivants :

- Montant de la redevance ;
- Qualité technique et insertion paysagère du projet ;
- Compatibilité avec les usages existants de la parcelle et conditions d'exploitation.

Contact : Mairie de Benquet - Tél : 05 58 71 00 73 - Courriel : mairie@communedebenquet.com

Avis publié dans le journal SUD-OUEST et sur le site web de la commune, le 16 octobre 2026.

ANNEXE – Localisation

